



COMITE

DIRECTEUR

Réunions du 16 et 17 janvier 2021

(Ces réunions se sont tenues en Visio conférence)

Etaients présents : Mmes BAJOLLET, NOEL, PAUGAM, TROUBAT, VEROLA, VIGUIE, MM. CANTARELLI, CHEVALIER, DESMULIE, FUENTES, GARRIGUE, GRIGNON, IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, ROUGIER, SCHMITT, STIRMEL, VAISSIERE,

Etait excusé : M. FUENTES le samedi (travail)

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif & Financier

M. PERONNET, DTN et M. RODRIGUEZ (DTN Adjoint dimanche matin)

I. Ouverture de séance et sujets d'actualité :

- **Décès** : nous avons une pensée émue pour nos chers dirigeants fédéraux disparus
 - André SARDA ex Président du CD11
 - Alain NICOLIER ex Président du Comité de la Haute Savoie (74), Président de la Ligue Rhône Alpes, membre & Vice-Président de la FFPJP (4 mandats 1993 à 2009).

Situation de la pandémie Covid-19 et incidences sur notre vie fédérale

J'espère que vous avez, les membres du Comité Directeur, toutes et tous pu prendre votre licence 2021 sinon de le faire dans les meilleurs délais.

Nous aurons à traiter longuement les questions prioritaires et aborderons demain les rapports des Commissions en commençant par l'intervention de la DTN.

Jamais la fédération n'aura eu à faire face à une crise d'une telle ampleur qui remet gravement en cause sa vie, voire sa survie. En tout cas il s'avère difficile de retrouver les conditions du passé d'avant crise.

Cette situation inédite reste critique et risque fort de se trouver même aggravée pour les prochains mois qui ont toutes les chances de connaître le prolongement de cessation d'activités sportives.

Les annonces du 1^{er} Ministre du 14/01/2021 qui concernent le sport se résument ainsi :

- **Couvre-feu à 18 :00 dans l'ensemble du territoire à partir de ce samedi 16/01/2021 pour une durée de 15 jours au moins**

- **Suspension des activités sportives et extrascolaires en intérieur**

- **Tout déplacement international - depuis l'étranger vers la France et de France vers l'étranger - est totalement et strictement déconseillé jusqu'à nouvel ordre** (voir la note du Ministère que vous a transmise le DTN le 15/01/2021)

Ceci ne va pas nous aider pour la reprise des affiliations clubs et licences (on y revient par après)

Le vaccin représente l'espoir d'une solution et nous devons envisager, par voie d'un communiqué, un engagement de la fédération en faveur de la vaccination.

Nous restons donc face à un **défi majeur** qui menace gravement notre activité et les finances fédérales. **Il nous faut impérativement rassembler toutes nos forces vives, élus, personnel administratif et sportif et DTN dans l'objectif commun de surmonter cette rude épreuve** en listant toutes les actions possibles à mettre en œuvre pour enrayer la chute qui s'annonce en adhésion des clubs et prises de licences.

Tout ce que nous pourrons faire en aide aux clubs pour faciliter la reprise d'activités doit être une priorité. Nous avons à conduire un travail d'explication concrète et de plan de reprise d'activités vers nos organes déconcentrés et licenciés toujours en forme de communication positive.

Notre personnel a besoin d'être sécurisé de façon générale et nous traiterons la question du chômage partiel sous la Commission « Personnel ».

- **Gouvernance du sport**

Se présente à nous à brève échéance **la transformation de la gouvernance de nos sports** avec la **PPL : Projet de loi « sport » confortant les principes républicains (documents CNOSF transmis au Codir le 12/01/2021 et du 14/01/2021)**

Le dépôt de loi est prévu fin Janvier et examen au 31 Mars 2021. Les fédérations auront un agrément sur 8 ans et un contrat de délégation du Ministère sur base d'un référentiel. En fait il s'agit d'un contrôle accru exercé sur les fédérations.

- L'agrément est un engagement républicain veillant à la santé / sécurité de nos licenciés
- Le contrat de délégation - de droit privé - augmentera nos responsabilités ce qui implique que nous aurons affaire au juridique et non plus à l'état !

La proposition de loi se compose de 3 titres et 11 articles

Le titre I est relatif au développement de la pratique pour le plus grand nombre

L'article 1 propose d'intégrer le sport dans les missions des établissements sociaux et médicosociaux (ESMS).

L'article 2 vise à faciliter l'accès aux équipements sportifs scolaires actuels et futurs aux utilisateurs extérieurs

L'article 3 vise à proposer aux collectivités territoriales volontaires d'élaborer des plans sportifs locaux, plans qui nourriront les diagnostics territoriaux.

L'article 4 complète les missions de la conférence régionale du sport en ajoutant le sport santé et les savoirs sportifs fondamentaux.

Le titre II est relatif au renouvellement du cadre de la gouvernance des fédérations

L'article 5 met en place la parité intégrale au sein des instances nationales et déconcentrées des fédérations.

L'article 6 modifie les modalités d'élection de la présidente ou du président ainsi que de son conseil d'administration par les clubs qui la composent.

L'article 7 limite au nombre de 3 les mandats de présidence d'une fédération.

L'article 8 garantit l'honorabilité des acteurs du sport.

Le titre III est relatif au financement du modèle sportif

L'article 9 inscrit dans la loi la plateforme de lutte contre la manipulation des compétitions sportives

L'article 10 renforce les dispositions visant à lutter contre le streaming illégal

L'article 11 ouvre les sociétés sportives au modèle de l'économie sociale et solidaire

Le Congrès de CNOSF se déroulera en présentiel exclusif le 25 janvier à partir de 14h00 à 16h00 à la Maison du sport français, dans l'amphithéâtre Nelson Paillou et dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciations qui s'imposent. Le vote sur les propositions relatives à la PPL y est à l'ODJ.

Participation pour la FFPJP : Laurent Vaissiere que le Président mandatera avec droit de vote.

- **Affaire DUVARRY**

19/11/2020 – Visio avec nos avocats (Joseph Cantarelli – Xavier Grande – Lucette Coste pour la SAOS)

L'audience de plaidoirie a été fixée, cause de retard dû à la pandémie, au **26 janvier 2022** à 13h30.

- **Affaire François GRANGE** - l'affaire suit son cours entre avocats.

- **GT Informatisation licence** : il a été convenu finalement d'inclure le sujet dans le GT Numérique dans lequel nous devons inscrire l'élaboration de notre plateforme avec affiliations des clubs et prises de licences en ligne (on y revient par après sous la Commission en charge).

II. **Approbation du dernier CR de Novembre 2020 :**

Adopté à l'unanimité

III. **Reprise d'activités :**

➤ **28/11/2020 – Visioconférence Comité Directeur / Organes déconcentrés**

➤ **01/12/2020 – Réunion Ministère / DTN's des fédérations**

➤ **Reprise affiliations clubs et licences** : le dernier état détaillé a été envoyé à nos organes déconcentrés CR et CD.

▪ Total Licences 2021 : 48 303 / 279 794 = 17%

▪ Total clubs 2021 : 2 349 / 5 789 = 41%

Ces chiffres sont plus qu'alarmants et nécessitent d'urgence les actions suivantes tout en sachant que la reprise d'activités sera l'élément déterminant.

➤ **Devoir d'explication vers nos clubs et licenciés.**

Le 14/01/2021 le GT Communication a élaboré une interview de notre Trésorier Général centrée sur l'explication de la situation financière ainsi que les actions envisagées par la fédération.

Avis favorable du Comité Directeur pour une diffusion officielle dès Lundi 18/01/2021.

Il est important de noter que ce genre de communication vers les organes déconcentrés, clubs et les licenciés est considéré comme un devoir d'explication par les instances qui nous gouvernent. Les fédérations qui ne l'ont pas fait en subissent le reproche.

➤ **Plan d'action à conduire dans l'ordre chronologique en cas de reprise d'activité éloignée.**

Les bases du plan d'action suivant seront exposées et discutées avec nos organes déconcentrés lors des visioconférences définies chronologiquement ci-après.

La priorité doit être la reprise d'activités dans nos clubs et pour les clubs.

▪ **Mesure en faveur des clubs**

- Laisser la possibilité aux clubs d'organiser les concours départementaux sans frais de participation et sans reversement d'indemnités. Ce qui est aussi un moyen de lutter contre les dits « concours sauvages ».
- Aide matérielle aux clubs pour leur permettre d'amorcer de nouvelles actions et conquérir de nouveaux licenciés puisque la pratique « loisir » serait autorisée avant la pratique « compétitive ». Améliorer les outils de développement des clubs serait intéressant.
- Supports de communication mis à disposition par la FFPJP et à diffuser sur les réseaux locaux des clubs, CD et CR.
- Offres des partenaires fédéraux en direction des clubs, CD et CR (opération en cours)

- Mise à disposition, via la FFPJP, d'un outil de réalisation des visio-conférences pour la tenue des AG de CD et de clubs.
- **Mesures fédérales en cas d'impossibilité d'organiser les CDF**
 - ◆ Conserver impérativement les dates concernées laissées libres à la seule fédération
 - ◆ Conserver au possible les CDF télévisés Triplette + Doublette Mixte
 - ◆ Utiliser les dates libres pour l'organisation :
 - De championnats départementaux non qualificatifs aux CDF et/ou de Coupe (s) Départementale (s). Les CD s'y engageraient au volontariat.
 - Coupe de France et CNC qui ont été déclarées comme compétitions prioritaires après les CDF.
- **Rappel : les Concours Nationaux ne peuvent être reportés qu'avec accord des CD, CR puis de la Fédération.**
 - ◆ Revue du budget 2021 à la baisse
 - Diminution au possible des réunions de Comité Directeur en présentiel
 - Suppression d'évènements fédéraux en fonction de l'évolution de reprise des compétitions
 - Diminution des déplacements du Haut Niveau dans les Internationaux / Nationaux.

Ces mesures précitées seront exposées et débattues dans les Visioconférences des Présidentes et Présidents de Régions dans l'ordre chronologique suivant :

- 1) Visioconférence des Présidentes et Présidents des Régions
- 2) Visioconférence des Présidentes et Présidents des Départements

IV. Situation Financière et Budget 2021

Le trésorier présente la situation financière 2020 avec la clôture de l'exercice comptable au 30 novembre 2020 qui fait ressortir les éléments suivants : Recettes 2020 = 4 188 321.07 €, Dépenses 2020 = 4 135 574.16 €, soit un excédent = 52 746.91 €. Le commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, a procédé à la vérification des comptes le jeudi 17 décembre. Pour résumer très brièvement notre exercice 2020, nous constatons un excédent de 52 746.91 € auquel nous devons ajouter des provisions et des fonds dédiés d'environ 900 000 €. Plus de 700 000 € ont été pris en compte afin d'assurer le maintien de nos activités 2021 (500 000 €) et également la création d'un plan de relance avec des actions spécifiques (200 000 €) telles que des aides pour les compétitions Jeunes et Féminines, les inscriptions des concours nationaux 2021 et également 80 000 € pour un fonds de solidarité.

Suite aux premières projections sur le budget 2021, les échanges entre Christy, Xavier, Corine, Véronique et la DTN font ressortir la nécessité de tenir un budget réaliste avec le point sensible de nos recettes, les licences puisque, comme nous l'a indiqué Didier, nous comptons, au 21 janvier 2021, 65000 licenciés sur nos 280 000 de 2020. La prise en compte d'une perte de licences à hauteur de 28 %, soit une perte de 80 000 licenciés nous paraît malheureusement plausible en fonction de la crise sanitaire. A la lecture du document budgétaire, L'équilibre du budget 2021 est difficile à obtenir tout en ayant diminué des postes de dépenses. Par contre, nos lignes budgétaires de dépenses sont pour l'instant alimentées comme si la saison 2021 se déroulait sans arrêt de toutes nos compétitions fédérales.

Cette simulation budgétaire n'est qu'un document de travail, qui sera modifié au fur et à mesure de nos décisions fédérales pour la saison 2021. La Commission des finances proposera un budget 2021 en fonction des dernières mesures sanitaires avant le prochain comité directeur de Février qui actera le budget proposé au vote du Congrès National 2021.

Demande d'aide exceptionnelle du CD 39 :

Le dossier est géré par Corine la responsable de la Commission des Finances et le Président Joseph suite à la demande du trésorier qui souhaite ne pas intervenir et ne pas se prononcer sur cette demande provenant d'un comité dans lequel il est impliqué en tant que dirigeant.

La demande d'aide exceptionnelle fait suite à l'année blanche due à la pandémie et le fait que le Comité a acheté le boulodrome de BANS en empruntant un montant de 975 K€ en 2019 avec des remboursements annuels de 58 K€. Le boulodrome devait servir à l'organisation de nombreuses compétitions 2020 qui ont été annulées. Le manque à gagner 2020 du Comité devrait avoisiner les 33 K€. Suite aux différentes communications avec le Président du CD 39, Paulo DE BASTOS, il en ressort que les différents dossiers d'aides auprès des instances sportives et des collectivités locales n'ont pas été à la hauteur des demandes.

Le Président propose que dans le cadre du plan de solidarité 2021 une aide de 3 000 € soit versée au comité du Jura, vu le caractère exceptionnel de cette demande. Le Comité directeur valide la proposition (le trésorier ne prenant pas part à la décision).

V. Congrès National d'Evian et AG des CR et CD :

➤ **Congrès National FFPJP** : vu le report des élections des Conseils Régionaux et Départementaux nous tiendrons le Congrès National à EVIAN du 19 et 20 Mars 2021. La réunion préalable de Comité Directeur aura lieu le Jeudi 18 Mars sur site à 15 :30.

Décision : le Congrès aura lieu quoiqu'il arrive en présentiel ou en dématérialisé à la date prévue. Xavier Grande contacte l'organisateur afin de connaître le nombre de personnes / CD qui pourront y assister.

➤ **AG des organes déconcentrés :**

▪ **Résultats de l'enquête au 15/01/2021 sur la tenue des AG des organes déconcentrés :**

NON : 77 - OUI 19. A noter que pour les réponses positives le nombre réel est plus élevé du fait que des CD ont tenus leurs AG mais sans avoir répondu au questionnaire. Pour les réponses négatives les AG sont programmées au plus tard le 28/02/2021.

Décision : les CD qui ne sont pas en mesure d'organiser leurs AG pour cause d'interdiction de leurs autorités locales peuvent prendre contact auprès de Xavier Grande afin de pouvoir les tenir au moins de façon dématérialisée au moyen de l'assistance fédérale. Une note y relative va vous être communiquée très vite.

▪ **Résultat de la communication aux clubs :**

4 255 mails envoyés

3 831 mails reçus (soit 424 adresses bloquées et/ou erronées)

2 316 mails ouverts (soit 60.45%) et près de 1 000 à avoir cliqué sur le lien pour télécharger le document des modalités d'A.G.

▪ 14/12/2020 – Note MAJ aux organes déconcentrés relative à la tenue des AG

▪ 21/11/2020 - AG Elective CD Guadeloupe : nouveau Président Jean-Claude JEAN-BAPTISTE

▪ 22/12/2020 – AG Elective du CD de Martinique : Jean-Claude ALINE est le nouveau Président du CD972

▪ 06/01/2021 – le Président a adressé un mail aux CD et CR d'Antilles – Guyane leur demander de tenir l'AG de leur Ligue (en attente de réponse)

▪ AG CD 08 – samedi 23 Janvier 2021 à Charleville Mézières (08) : a été reportée à date ultérieure avec aide probable de la fédération en cas de nécessité de la faire en visio.

▪ AG CR Grand Est : samedi 6 Février 2021 à Saint Avold (57) : le Président y assistera.

▪ AG CR PACA : 20 Février 2021 (5 CD sur 6 ont tenus (**tenu**) leurs AGD à ce jour)

▪ AG CR Bourgogne Franche Comté samedi 6 Mars 2021 à Salins les Bains (39) : le Président y assistera.

RAPPEL : seuls les clubs affiliés en 2021 peuvent voter lors des AG des CD qui les organisent en 2021 une note de rappel va paraître (Action Xavier Grande).

Nous tenons à éviter des recours toujours possibles par des listes et/ou candidats non élus. Une modification des statuts des CD relatives aux AGD est envisagée en raison des conditions qui nous incombent suite à la crise sanitaire.

VI. Ministère :

17/12/2020 - Courrier de Madame la ministre déléguée chargée des Sports aux Président(e)s de fédérations - PJJ "principes républicains" (transmis au Codir le 18/12/2020)

23/12/2020 - Prévention des violences sexuelles, sexistes et discriminantes (Commission VS)

23/12/2020 - La lettre des politiques publiques du sport n°1 (transmission Codir)

05/11/2021 - Déploiement missions supplémentaires service civique (William Roux - DTN's)

13/01/2021 – Réception de la réponse de la Ministre Déléguée aux Sports à ma lettre du 25 Novembre 2020. Le Président a relancé, avec copie au Codir, le Ministère le 14/01/2021 pour l'obtention d'un rendez-vous avec la Ministre Déléguée au Sport.

VII. CNOSF – Activités :

- 17/11/2020 – Séminaire Développement des pratiques (Laurent Vaissiere)
- 18/11/2020 – Réunion des FNO (Joseph Cantarelli)
- 24/11/2020 – Forum AFSVFP – (Bernadette Troubat)
- 27/11/2020 – Webinaire CPSF (Bernadette Troubat – Jean-Pierre Iannarelli)
- 30/11/2020 – Réunion FNO (Joseph Cantarelli)
- 02/12/2020 – Intégrité – Devoir de vigilance (Bernadette Troubat)
- 04/12/2020 – AG AFCAM (Patrick Grignon)
- 07/12/2020 – Label Terre de Jeu (Joseph Cantarelli) – terredejeux2024@paris2024.org
- 08/12/2020 – Visio d'échanges avec la Ministre des Sports (William Roux)
- 08/12/2020 – Webinaire ANS – Conférence Régionales du Sport (Corentin DUTERME)
- 15/12/2020 – Webinaire « lutte vs radicalisation » (Bernadette Troubat)
- 16/12/2020 – Webinaire Besport reprise des clubs fédérés (CR-CD-Clubs) 18 à 20 :00
- 17/12/2020 – Webinaire Les essentiels du projet de digitalisation – CNOF
- 05/01/2021 - Opération Sport féminin toujours 2021 (Mireille Noel / DTN / Anna Maillard)
- 05/01/2021 – Courrier fédérations PGE (Jean-Marie Maraux)
- 07/11/2021 - Questionnaire « parité » dans les instances sportives (diffusion par le siège à nos organes déconcentrés)
- 12/01/2021 - Webinaire #4 sont ouvertes : Femme, racisée, voilée : une triple sanction pour les sportives ? – 20/01/2021 de 12 :30 à 13 :30 (Mireille Noel / Anna Maillard)
 - 15/01/2021 - Enquête clubs janvier 2021 - Données économiques : questionnaire en ligne à envoyer à nos clubs dont la plateforme sera activée le Jeudi 21 Janvier 2021 (action commission communication). Envoi clubs avec copie pour info aux CR et CD.
- 15/01/2021 – « Etat des lieux des fédérations » - Questionnaire ENQUÊTE LICENCES & ATP et IMPACTS FINANCIERS à retourner avant le 3 Février 2021 18 :00 (Jean-Marie Maraux)
- 25/01/2021 – Congrès Exceptionnel du CNOSF en présentiel de 14 :00 à 16 :00

VIII. International :

➤ CEP

- 21/11/2020 – Comité Directeur CEP (Joseph Cantarelli)
- 03/12/2020 et 09/12/2020 – CEP Réunion Arbitrage / Règlements (Mike Pegg - Patrick Grignon – Joseph Cantarelli)
- 27/02/2021 – Comité Directeur CEP en visio

Le Président adresse un mail à Mike PEGG pour lui signifier que selon nos textes en vigueur relatifs aux CDF les Anglais seront considérés comme étrangers.

- 17/04/2021 – Congrès CEP en visio

➤ FIPJP

- **12/01/2021 – Règlements Jeu et Tir de Précision** (transmis au Codir) : nous avons fait la mise sur site fédéral et diffusons à nos organes déconcentrés courant semaine à venir.
- **CDM Triplette Masculin en Suisse** : nous avons reçu un questionnaire sur les précautions sanitaires (réponse Joseph Cantarelli – DTN)

IX. Commissions :

➤ ANS :

23/12/2020 – Impact 2024 (Jean-Yves Peronnet – Jean-Pierre Iannarelli)

Réponse reçue d'impact@paris2024.org : vous avez présenté un dossier de demande de subvention au titre de l'appel à projets « Impact 2024 » lancé par l'Agence nationale du Sport, le Fonds de dotation de Paris 2024, le CNOSF et le CPSF.

Malgré la grande qualité de votre dossier et compte tenu de la très grande quantité de dossiers reçus, le jury national n'a malheureusement pas retenu votre projet pour cette édition. Cependant, au regard de la qualité de votre dossier, les organisateurs ont décidé de valoriser l'ensemble des initiatives qui respectent les critères d'éligibilité et présentent un fort potentiel d'impact social en leur permettant d'utiliser, dans le respect des règles d'usage, la marque « sélectionné par Impact 2024 ». C'est le cas de votre projet et nous vous en félicitons.

Si vous le souhaitez, votre projet va ainsi pouvoir bénéficier de la marque « sélectionné par Impact 2024 » et être intégré au programme d'Héritage de Paris 2024 à partir de fin janvier. Nous reviendrons alors vers vous pour vous présenter les conditions générales d'utilisation de cette marque, laquelle ne peut faire l'objet d'aucune communication entre temps. Leur acceptation représentera un préalable nécessaire pour que nous vous consentions dans un second temps le droit d'utilisation :

- De la marque « sélectionnée par Impact 2024 » dont Paris 2024 est titulaire,
- Ainsi que les supports visuels et les guides d'usages nécessaires à votre communication.

Enfin, nous vous proposerons dès 2021 :

- Des informations régulières sur l'activité de Paris 2024 à travers la diffusion d'une newsletter,
- Des ateliers pour vous permettre de rencontrer à l'échelle de votre territoire des acteurs (organes du mouvement sportif, associations, collectivités territoriales notamment labélisées Terre de Jeux 2024) pour penser la construction de collaboration et/ou consortium,

- Ainsi que des outils d'aide pour vous permettre de re-candidater à la prochaine édition d'Impact 2024 qui sera ouverte à partir du printemps 2021 (plus d'informations à venir).

Nous vous félicitons pour la qualité de votre projet et vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Décision : le Comité Directeur décide de ne plus porter ce dossier en raison surtout de la situation actuelle en précisant que nous avons le temps puisque nous parlons de 2024

- **Arbitrage** (Patrick Grignon)
 - 04/12/2020 – AG AFCAM : Patrick Grignon a été élu au Comité Directeur de l'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports)
 - Patrick Grignon a envoyé aux membres du Comité Directeur le déroulé du Tronc Commun.
- **Calendrier Fédéral** – (Michel Le Bot) : Nous restons dans l'attente des annonces gouvernementales relatives au sport amateur décisives pour l'activation de l'Hypothèse 2.
- **CDF** (Corine VEROLA) : Idem que cité précédemment pour le calendrier fédéral.
- **CNC** (Laurent Vaissiere)

Décision : la suppression du CNC 2020 s'impose au moment où nous parlons (action Laurent Vaissiere) et Commission Communication dans le flux chronologique à convenir entre eux)
- **CNPJP** (Xavier Grande)
 - 19/11/2020 – REDMAN
 - 08/12/2020 – Visio avec les représentants de la ville de Montpellier
 - 10/12/2020 – Réunion de l'Atelier Chiffrage
 - 20/01/2021 – Réunion Service Technique Valence (Kévin Gallier – Christian Vignot)Toute autre (s) solution (s) à apporter au regard de la situation actuelle sera étudiée par la Commission CNPJP.
- **Coupe de France** (Didier Schmitt)

La question de l'insertion des clubs Corses avec les frais engendrés sera étudiée en Comité de Pilotage de la Coupe de France : reste à l'étude

Décision : la date du 31 Janvier est reportée avec communication dans les meilleurs délais (action Clément Meneghin – Didier Schmitt). Nous attendons pour décider pour celle du 14 Février. Diffusion du calendrier 2021 / 2022 (Action Didier Schmitt)
- **Discipline** (Michel Poggi)
 - **10/12/2020** – Avis favorable du Ministère pour la réintégration de Tyson Molinas en liste SHN (nous en avons informé le CNOSF, le Club des Canuts et le joueur le 14/12/2020 qu'il sera intégré lors de la prochaine mise à jour à savoir le 1^{er} janvier 2021 à condition que le joueur signe sa convention de SHN (document envoyé par mail) et fasse l'ensemble du suivi médical (documents envoyés par mail et par courrier) pour valider son inscription.
 - **12/12/2020** - Diffusion pour avis au Codir des modifications applicables en 2021 (Michel Poggi)

- **Affaire en appel** : PERLOT Olivier (3 mois sursis pour propos excessif envers un arbitre)
- **Demande de délocalisation d'une affaire par le CR AURA** : elle passe du 07 au CD 38
- **Code de discipline & de sanctions 2021** : Il a été diffusé et après discussion le Comité Directeur décide de maintenir la non-remise de peine pour les catégories 6, 7 et 8.

➤ **Equipements sportifs** (Joseph Cantarelli)

La commission établit un Power Point de présentation pour le Congrès National qui comprendra en plus du Schéma de Cohérence, les modes de subventions qu'offre l'Etat par le biais de l'ANS suite au Covid 19.

➤ **Entreprise** (Laurent Vaissiere) : RAS

➤ **Ethique** (Michel Poggi) : mettre à jour le Responsable de la Commission dans notre organigramme sur le site (action Claude Stirmel)

➤ **Féminines** (Mireille Noel)

05/01/2021 - Trophée FEMIX Sports 2021 : candidatures aux prix à envoyer avant le 15 Mars 2021 (Mireille Noel – Anna Maillard). Le Comité Directeur valide les propositions suivantes :

- Prix joueuse : Angélique COLOMBET
- Prix dirigeante : Lucette COSTE

Web conférences animée par Marie-Françoise POTEREAU, présidente de l'association Femix'Sports : vendredi 15 janvier de 10H à 11H - lundi 18 janvier de 11H à 12H (Anna Maillard – DTN)

➤ **Formation** : un courrier de William ROUX a été diffusé indiquant que les formations en présentiel sont interdites par le ministère argumenté par le fait que les contraintes sanitaires sont trop problématiques.

➤ **HandiPétanque** (Bernadette Troubat)

Le National FFSA de Meaux n'aura pas lieu en février, la dépense y afférent a été enlevé du budget prévisionnel de la commission.

Budget qui a été établi avec beaucoup d'incertitudes comme la plupart des commissions avec la reconduction des actions qui avaient été prévues en 2020 et qui n'ont pu avoir lieu. A savoir maintien du stage FFSA en avril et éventuel maintien de la formation spécifique encadrement accompagnement du public en situation de handicap qu'il soit psychique, mental ou physique, moteur, à destination des éducateurs initiateurs arbitres en partenariat avec la FFH en juin. Les intervenants étant des cadres de la FFSA, de la FFH et de la FFPJP. Un prérequis était obligatoire pour chaque participant à la formation qui devait auparavant suivre un abécédaire simple construit par la FFH. Ce document de travail étant consultable autant de fois que nécessaire, avec une évaluation à réaliser avant le début du stage. Grâce à notre convention cet abécédaire était mis, en 2020, gratuitement à la disposition des stagiaires via un site communiqué à tous les inscrits. Celles et ceux qui auraient eu accès à l'abécédaire auraient eu obligation de participer au stage sinon la FFPJP aurait facturé 112.00 €. Un certificat de présence et de suivi du stage Handi Pétanque aurait été remis à chaque participant.

Vu les problèmes et contraintes financières pour l'établissement de ce budget 2021, le comité directeur demande à la commission de prendre contact avec la FFH pour voir si toutefois ce stage pourrait être maintenu dans les mêmes conditions de partenariat en 2022.

Lors de la commission solidarité, nous avons proposé une aide pour les personnes en situation de handicap qui ont déjà une licence FFSA ou FFH.

Sur présentation d'une de ces licences 2021 la licence FFPJP 2021 pourrait leur être proposée à demi-tarif, soit 6 € au lieu de **12 €**. (les 6 € entreraient dans le fonds de solidarité). Cela nous permettrait de faire un recensement pour des actions à venir et de faciliter l'accès à nos disciplines. Cette décision est approuvée par le comité directeur. Une communication sera faite avec la commission solidarité.

Les comités devraient donc nous adresser les coordonnées de ces licenciés (transmission de la photocopie de leur licence FFSA ou FFH 2021 et numéro de licence FFPJP).

Quant au maintien de la captation TV pour le National de GY, Xavier Grande doit prendre contact avec la chaîne Sport en France.

➤ **Jeunes** (Loic Fuentes) :

Quelques rappels :

- La réforme des catégories d'âge est bien effective pour l'année 2021.
- La FFPJP abonde à hauteur de 500 € par catégorie et par national, l'aide à l'organisation de compétitions nationales et internationales jeunes.

Axe 1.1 : Championnats de France jeunes

Axe 1.2 : Championnat Nationaux des Clubs

Sujet 1 : question d'homogénéité

La question d'homogénéité chez les jeunes (Homogène Club - Homogène Ecole de Pétanque - Ententes regroupées) est un sujet complexe et à la fois riche. Dans un souci de valorisation de nos clubs et de nos structures d'entraînement, une large réflexion va être menée sur le sujet.

Axe 1.4 : Compétitions internationales, nationales, régionales, départementales jeunes

Sujet 2 : Trophée des pépites

Le Trophée des Pépites initialement prévu en octobre 2020 a été reporté au 20-21 février 2021. Au vu de l'avancée de la situation épidémique, le Comité Directeur a pris la décision de supprimer cette édition. Une décision difficile pour le bien et la sécurité de nos pratiquants. La FFPJP compte tout de même organiser le Trophée de Pépites courant dernier trimestre 2021 (il ne s'agira donc pas d'un report de l'édition annulée de 2020).

Sujet 3 : cahier des charges des nationaux jeunes

Il n'existait pas à ce jour de cahier des charges spécifique à l'organisation d'une compétition nationale ou internationale jeune. Afin de mieux accompagner les organisateurs de compétitions jeunes, le Comité Directeur a acté la mise en place de ce cahier des charges. Il sera diffusé d'ici les prochaines semaines.

Sujet 4 : circuit national jeune et finale nationale

Dans le souci d'aider et de valoriser les organisations à direction de nos jeunes, le comité directeur a acté la création d'un circuit regroupant l'ensemble des nationaux et internationaux pour 2021. Un classement sera mis en place et qualificatif pour la finale nationale. Le règlement de ce circuit sera diffusé au cours des prochaines semaines.

Axe 2.1 : Ecoles de pétanque et de jeu provençal

Sujet 5 : cahier des charges des écoles de pétanque et de jeu provençal

Pour garantir un minimum d'homogénéité et de structuration à nos licenciés, l'écriture du cahier des charges de l'école de pétanque et de jeu provençal était nécessaire. Le Comité Directeur

a voté ce document. Il sera diffusé au cours des semaines qui arrivent et prendra effet dès la prochaine campagne de labellisation du mois de septembre 2021.

➤ **Médicale** (Jean-Pierre IANNARELLI)

1. Compte-Rendu des actions Sport-Santé

Yann Rousval (Educateur sportif DEJEPS – Pétanque, référent Sport-Santé de la FFPJP en Région IDF) a présenté lors de la COMED du 20 novembre 2020 les actions « Sport Santé » initiées sur le territoire francilien.

En 2020 ces actions ont été les suivantes :

- Centre d'Investigation en Médecine du Sport (CIMS) Hôtel-Dieu de l'Association Parisienne des Hôpitaux de Paris (APHP) : « Ateliers découvertes », Rencontre FFPJP/CIMS de l'hôtel Dieu, Atelier découverte « Tir progressif Sport Boules » en partenariat avec la FFSB

- Centre hospitalier Intercommunal (CHI) de Poissy Saint Germain en Laye : Activité découverte pétanque et biathlon pétanque

- Maison du Sport Mon Stade : Rencontre FFPJP/Mon Stade, Cohorte 2024

- CNOSF : « Sentez-vous Sport Village National »

- Centre d'hébergement et de Stabilisation (CHS) Baron-Le-Roy du Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) « Cycle pétanque »

En 2021 poursuite de ces actions Sport Santé et dans l'esprit de la réponse fédérale à l'appel à projet « Impact 2024 » dont le dossier n'a malheureusement pas été retenu par l'ANS.

Par ailleurs YR a rappelé l'intérêt du développement du « biathlon pétanque » pour offrir à la FFPJP une offre fédérale complète en matière de « sport sur ordonnance » (travail des compétences cardio respiratoires, de renforcement musculaire, d'équilibre et de souplesse). Une prestation qui mériterait selon lui de rejoindre l'offre fédérale classique pour offrir un surcroît d'intérêt : au volet de préparation physique générale des jeunes compétiteurs sur le temps d'EPS.

YR a approuvé l'idée du président de la Commission Médicale relative à l'élaboration d'un petit Teasing fédéral sur le « sport sur ordonnance » dont le tournage pourrait être entrepris sur le magnifique site de l'hôtel dieu.

2. Contenu du Suivi Médical Réglementaire 2021

○ **Le SMR reste inchangé concernant les modalités des examens obligatoires :**

-Visite médicale

-Fiche diététique

-Questionnaire psychologique

-Questionnaire de surentrainement

○ **En raison de la Pandémie à COVID-19**

-Obligation d'un ECG pour tous les SHN

-Questionnaire COVID-19 à remplir ainsi que des Tests PCR et sérologie à réaliser

-Courrier de Recommandations sanitaires COVID 19 concernant les mesures barrières et recommandations en cas de contagion ou de contact :

Le respect des mesures barrières de manière strict est nécessaire :

1) Respecter les distanciations physiques

2) Portez un masque

3) L'avez-vous les mains régulièrement

Les recommandations d'isolement des personnes COVID + ou des cas contacts à risque :

- 1) Chez une personne cas confirmé symptomatique ou asymptomatique :
 - a) La durée d'isolement est de 7 jours à partir de la date de début des symptômes.
 - b) La levée de l'isolement après 7 jours est conditionnée à l'absence de symptômes de la personne.
 - c) Il n'y a pas de contrôle de test PCR à faire avant la fin de l'isolement.
 - d) Pendant la semaine qui suit la levée de l'isolement, le respect des mesures barrières de manière strict est nécessaire
- 2) Pour les personnes qui ont été en contact avec un cas confirmé : il convient de se rapprocher de son médecin traitant qui déterminera la conduite à tenir, en fonction de l'analyse de chaque situation.

○ **Lutte et Prévention du dopage - 2 courriers :**

- ✓ Le premier comportant une information sur la réglementation antidopage

A lire, dater, signer et joindre au dossier SMR :

« -L'inscription sur la liste Haut niveau vous soumet à la réglementation antidopage.

-Il est de votre responsabilité de faire attention à chaque prise de médicament ou complément alimentaire, et d'informer les médecins que vous consultez de votre statut de Sportif Haut Niveau.

-Avant chaque prise de médicament vous devez contrôler son absence de la liste des substances interdites :

- 1) Votre médecin devra vérifier que la substance prescrite soit absente de la liste des substances interdites. Un outil est disponible sur le site de l'AFLD <https://medicaments.afld.fr/>

Si la substance est interdite, il est recommandé de proposer un traitement autorisé d'efficacité équivalente.

2) Vous disposez d'un accès à l'application Sport-Protect.

3) En cas de questions concernant le dopage et sa réglementation, vous pouvez contacter les médecins de la fédération aux coordonnées ci-jointes à la fin du courrier.

En cas de nécessité de prise de médicament inscrit sur la liste des produits interdits, votre médecin devra remplir une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

1) Il devra remplir le formulaire sur le site AFLD

2) Vous devrez informer le Médecin chargé du suivi médical de la procédure d'AUT en cours. »

- ✓ Le deuxième courrier à transmettre au médecin traitant lui rappelant la nécessité de contrôler que les médicaments prescrits ne soient pas classés dans les substances interdites et dans le cas contraire de se conformer à la procédure d'AUT.

3. Mesures sanitaires compétitions fédérales pour la saison 2021

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle la Commission Médicale préconise en plus des mesures sanitaires de la Phase 9 (port du masque, distanciation physique, respect des gestes barrières) lors de la reprise des compétitions fédérales la présentation à l'inscription d'un test antigénique négatif réalisé dans les 48h précédent la compétition.

Cette mesure sera à adapter en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

4. Protocole cas de COVID-19 dans un club.

La COMED a édité un Protocole cas de COVID-19 dans un club.

Ce document sera envoyé à tous les CR et CD pour diffusion auprès des clubs et à mettre sur le site et le FB fédéral.

5. **Société DOKEOP**

Cette société a pris contact avec JY Peronnet pour nous proposer ses services.

Créé en mai 2019 il s'agit d'une plateforme digitale de gestion de documents et justificatifs (certificats médicaux, questionnaires médicaux, autorisations parentales...) servant de trait d'union entre tous les acteurs du milieu sportif : organisateurs, clubs, fédérations, sportifs, et médecins.

Cette plateforme a été créée pour faciliter la gestion des certificats médicaux d'aptitude à la pratique sportive et la prise de licences.

Le coût : Gratuit pour le sportif

0,54 € pour les organisateurs d'évènements sportifs les clubs ou les Fédérations....

Intéressant dans le cadre d'activités sportives nécessitant la présentation d'un CM avant chaque compétition (course à pieds).

Pas de réel intérêt pour notre pratique compte tenu de notre fonctionnement.

6. **Formation d'éducateur Sport-Santé Pétanque**

Visio-conférence d'ici fin janvier pour commencer à élaborer le contenu d'une formation fédérale concernant la pratique de la Pétanque Sport-Santé et aussi d'une APS sur prescription médicale.

➤ **Nationaux** (Francis Garrigue)

- Le calendrier des nationaux est terminé et sera mis en ligne endéans les 2 semaines à venir.
- 04/12/2020 et 18/12/2020 : Visio avec CD13 - CR PACA et organisateurs de La Marseillaise et Provençal 13 (Michel Poggi – Francis Garrigue – Joseph Cantarelli)
 - Le Provençal : le nouveau responsable de l'organisation ne voit pas de problème pour aller dans la voie d'inscriptions obligatoire avec licences (temporaires autorisées) et utilisation du logiciel fédéral Gestion Concours.
 - La Marseillaise : une nouvelle réunion aura lieu au siège pour définir les détails des modalités de participation avec licences (temporaires autorisées) et utilisation du logiciel fédéral. La réunion comprendra MM. Xavier Grande – Michel Poggi – Francis Garrigue – Patrick Grignon – Didier Schmitt - CD13 et CR PACA.
 - Ajaccio : mail du 14/01/2021 de Jean-Philippe SANTUCCI puis de Patrick Borelli du 15/01/2021

Un mail de Jean-Philippe Santucci, suivi du soutien de son CD et CR, nous est parvenu concernant le télescopage d'Ajaccio avec L'Euro Pétanque de Nice et Valreas suite à des reports de dates et possible intervention du Président de la FFPJP.

Décision : le Président prend contact pour convoquer au plus tôt une visioconférence sur le sujet qui mettra en présence toutes les parties concernées et leurs CR et CD respectifs.

- **Finale PPF** - réponse mail du 15/01/2021 à ma question : La Préfecture a donné son accord pour valider l'événement comme épreuve de haut niveau. La Grande Finale se déroulera donc sous protocole sanitaire et à huis clos selon les recommandations préfectorales. Message reçu de la Direction de PPF : le bureau directeur vous informe qu'un test PCR à effectuer en laboratoire datant au plus de 72h avant la Grande Finale sera obligatoire pour accéder à l'Espace Caquot du 27 au 30 janvier. En plus d'une prise de température lors de

chaque entrée au Caquot, le port du masque sera obligatoire pour tous vos déplacements dans l'enceinte sportive et dans la ville de Fréjus. Les repas seront pris sur site.

- Nous vous remettrons dès votre arrivée un justificatif de déplacement professionnel vous permettant de circuler en dehors des horaires de couvre-feu. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon les recommandations gouvernementales. Tout est réuni pour accueillir l'élite de la pétanque malgré un contexte sanitaire fragile.

Après avoir rappelé que la Finale PPF n'est pas une manifestation fédérale mais conventionnée avec l'association, force est de constater que prévaut la directive préfectorale qui rentre dans la catégorie de compétitions de haut niveau. Nous contactons le Ministère pour validation et si oui nous utiliserons le même argument pour les manifestations fédérales.

Jean-Pierre IANNARELLI assistera à la Finale PPF en tant que Médecin Fédéral et Francis Garrigue y sera en tant que délégué officiel.

➤ **Numérique** (Michel Le Bot)

- 17/12/2020 – Réunion du GT Numérique
- 23/12/2020 – Réception de la proposition et budget de plateforme d'Eric REBIBO (transmis au GT)
- Démarche : nous devons impérativement accélérer l'instauration de notre Plateforme Numérique selon la loi parue le 8 décembre 2020 au JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LOI no 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique
 - Article 72 de la loi du 7 décembre 2020 dite d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) énonce que « *toutes les fédérations sportives remplissant une mission de service public* » doivent permettre la demande et la délivrance de licences sportives en ligne d'ici la campagne d'adhésions 2022-2023 ».
- Le gouvernement a mis en place un vaste plan de relance pour le sport. Une ligne est notamment prévue sur la partie « aides à la transformation numérique des fédérations sportives » (pages 40 à 42 du document). Le dispositif est de 8 millions (4 millions sur 2021 et 4 millions sur 2022), avec une aide plafonnée à 200 000 € par bénéficiaire à hauteur de 50%
- 15/01/2021 – CNOSF - Questionnaire "Développement numérique" des fédérations à renvoyer comme il est indiqué sur le document. (Action Michel Le Bot – Gerard Chevalier – Kévin Gallier – Clément Meneghin)
- Visio du GT semaine prochaine pour établissement d'un plan d'action pour Décembre 2022. L'incidence est estimée à 200 000€ pour le budget 2022 et les suivants.

➤ **Personnel** (Michel Le Bot - Michel Robert)

14/12/2020 – Visio « réorganisation du personnel » (Michel Le Bot - Michel Robert – Joseph Cantarelli – Xavier Grande)

La réorganisation du Personnel envisagée suite aux entretiens annuels du personnel (CR du 14/12/2021) a été transmise au Comité Directeur le 22/12/2021. Il s'agit de fluidifier l'organigramme et de bien définir qui fait quoi avec des fiches de postes mises à jour. Ce sujet sera traité par le nouveau Comité directeur élu.

Le Président travaille sur une proposition d'organigramme fédéral 2021 – 2024 adapté qu'il transmettra au Comité Directeur en temps utile.

Chômage partiel (Xavier Grande - Michel Le Bot – Robert Michel)

Décision : dans un souci d'équité, le Comité Directeur est favorable à une prise en charge à 100% pour l'instant.

➤ **Solidarité** (Laurent Vaissiere)

Le comité directeur a approuvé la proposition de la commission pour permettre au double licenciés FFPJP - FFSA/FFH de bénéficier d'un tarif préférentiel de la licence à 6 euros. La présentation de la semaine de la solidarité sera effectuée aux CD et CR lors des prochaines visio du 29 janvier et 5 février. Suivant les conditions de reprise il sera proposé que cette semaine puisse être adaptée et les actions menées sur toute l'année 2021 au lieu d'une semaine ciblée fin mars.

➤ **Violences / Honorabilité** (Bernadette TROUBAT)

Il paraît nécessaire de rappeler les règles de contrôle d'honorabilité demandé par le Ministère des Sports car depuis la circulaire que nous avons envoyée le 25 juillet 2020 les conditions semblent un peu oubliées.

Ce contrôle d'honorabilité doit s'appliquer à toute personne qui entraîne, encadre ou dirige des activités sportives auprès d'un public, quelle que soit sa dénomination. L'importance est l'effectivité d'encadrement : Initiateurs·trices, Educateurs·trices ; toutes les personnes qui dirigent les structures c'est-à-dire les dirigeants de clubs. Dans un premier temps ce sont les Président·es, secrétaires généraux·ales et Trésorier·es généraux·ales, des comités départementaux et régionaux, les Directeurs·trices Administratifs·ves qui ont délégation de pouvoir, les membres élus des fédérations, les responsables des équipes jeunes. A savoir que ce sont des bénévoles, les éducateurs professionnels sont automatiquement contrôlés avec leur carte professionnelle.

Pour ce faire, les demandes de licences ont été modifiées avec les nouvelles coordonnées obligatoires et transmises comme d'habitude aux comités départementaux.

Dans le même temps, par l'intermédiaire de Didier Schmitt, nous avons dû demander, à notre prestataire informatique Hadoken, de faire évoluer l'application Geslico avec des rajouts.

La pandémie et les ennuis de santé qui n'ont pas épargné notre prestataire fait que l'évolution n'a pas été aussi rapide que nous le souhaitions car l'idéal aurait été de pouvoir mettre le nouveau Geslico à disposition des comités dès le 1er janvier 2021.

La livraison d'un test nous est parvenue le 15 décembre, nous avons fait part de nos remarques le 6 janvier 2021 avec modification d'un libellé, case à pouvoir cocher, droit à attribuer et fichier à extraire. Nous attendons le retour.

Suite aux renseignements qui auront été notifiés dans le nouveau Geslico, la fédération fera des extractions et un fichier sera envoyé au Ministère. Seules 3 personnes auront accès à ces données.

Le Président nous a fait passer la publication au journal officiel du 12 janvier du ministère de l'économie des finances et de la relance suivant les recommandations de l'Agence Française Anticorruption. Pas moins de 50 pages. Ce sujet sera examiné lors d'un prochain GT pour suite à donner et l'inclure dans la commission VS ou dans la commission Ethique et Déontologie.

Enfin, nous n'avons pas pu signer la convention avec « Colosse aux pieds d'argile », comme prévu lors du 1er trophée des pépites qui a dû être reporté à cause de la pandémie. Nous pensions pouvoir le faire fin février avec le report de ce trophée et nous venons de prendre la décision de l'annuler toujours pour les mêmes causes. Le Comité Directeur va donc proposer à « Colosse aux pieds d'argile » de concrétiser cette convention lors de notre Congrès à Evian, si les responsables sont libres à ces dates et encore une fois si les conditions sanitaires le permettent.

➤ **DTN**

FORMATION

Une note sur les reports des formations cause Covid a été envoyé aux structures déconcentrées avec surtout le report des dates d'examens pour laisser plus de temps pour planification les sessions de formation.

Le Centre de formation va conduire deux études auprès de clubs et comités.

Etude sur les Emplois service Civique

Etude intérêt et employabilité pour le CQP et le DEJEPS

DEVELOPPEMENT

Une Visio avec les élus AURA pour échanger sur leurs possibilités de financements (subventions) dans leur région. Cette initiative pourra être reconduite avec les autres régions après les diverses élections.

Des formations pour les rédactions du projet associatif pour les clubs et pour aider les AS à remplir la demande ANS seront programmées au cours de l'année 2021.

Malgré l'attribution des *Worlds Masters Games* à une autre nation, l'événement national MASTERS GAMES du CNOSF à Vichy est maintenu. Des réunions sur la Communication et l'organisation vont se dérouler en amont de la planification en mai prochain.

Durant ce premier trimestre, la DTN préparera la C.P.O. Développement selon les directives de L'ANS qui devrait arriver assez rapidement.

PROFESSIONNALISATION

- Ile de France : en accord avec le Président de la région IDF, il a été décidé une prolongation de l'appel à candidature IDF (5 candidatures reçus) vu les conditions actuelles.

- Centre Val de Loire : demande une participation fédérale en 2020 et 2021 alors qu'ils ont signé la convention qui ne comportait pas, comme convenu, d'aide fédérale pour ces années mais seulement à partir de 2022. En 2024, la FFPJP financera pour tous les CR ,2/3 de la masse salariale chargée du poste de CTFR c'est-à-dire 25 500€.

Décision : le Comité Directeur décide de rester sur la convention signée. La FFPJP doit tenir son budget alloué à la professionnalisation. La FFPJP aide au début les Comités Régionaux qui ne sont pas ou pas assez aidés par leurs régions administratives. La région Centre Val de Loire subventionne cet emploi qui présente un budget équilibré.

➤ CDII : les plannings vont être définis au plus tôt (action Michel Le Bot, Michel Robert, Jean-Yves Peronnet, les responsables élus des différents collectifs et Xavier Grande). La question de la diminution des déplacements de nos joueuses et joueurs de haut niveau dans les nationaux sera intégrée dans la discussion ainsi que les conditions de mise à disposition de nos équipes de France.

HAUT NIVEAU

Le Ministère des Sports a relancé la procédure de Reconnaissance des DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU pour la prochaine olympiade. Ceci permettra de rajouter la doublette, le tête-à-tête et la doublette mixte à la triplète et le tir de précision qui avaient été reconnu lors de la précédente procédure. Le document a été renvoyé par la DTN

Les directives pour la prochaine Convention d'Objectif de la HAUTE PERFORMANCE sont parvenues ce qui permettra de rédiger notre demande d'aides pour 2021. Cette rédaction devra être cohérente avec la rédaction du nouveau P.P.F. (Parcours de Performance Fédéral) qui sera demandé pour la prochaine olympiade après la prochaine élection fédérale.


Le Choc des Champions n'est prévu dans la prévision budgétaire 2021. Son organisation sera conditionnée, comme la saison dernière, à l'annulation d'autres événements fédéraux majeurs.

Les programmes Sportifs des différents collectifs sont en cours de finalisation avec toutes les incertitudes dans la programmation. Les plannings des CDII sont aussi en cours de finalisation en cohérence avec les programmes sportifs.

X. Prochaines réunions :

- Comité Directeur + CR en visio : Vendredi 29 Janvier 18 :00 temps alloué de 2h max (déplacée au 30 janvier à 09h00)
- Comité Directeur + CD en visio : Vendredi 5 Février 18 :00 temps alloué de 2h max
- CD : 19 au 21 février 2020 (en présentiel si possible)
- Jeudi 18 mars, veille du Congrès d'Evian, sur site à 15 :30
- Conseil National : 09 au 11 avril 2021

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.
Joseph CANTARELLI

